

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de VERSON (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 02/09/2024	L'an deux mil vingt quatre Le neuf septembre à 20h
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 02/09/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>DATE DE PUBLICATION</b> '17 SEP. 2024	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Mmes Le Déroff, Grenèche, Hérault, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoeffel Conseillers.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 22	Mme Brioul a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou
VOTANTS : 25	M. Deloget a donné pouvoir à M. Deau M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif Mmes Letourneur, Quesnel
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Simon

### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LE PROJET DE CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE SENGHOR

Mme Donatin, propose de solliciter un financement de la Région Normandie pour soutenir les dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre du projet de conservation et de valorisation du patrimoine des époux Senghor de Verson.

Une subvention de 15 000 € peut être sollicitée afin de contribuer entre autres à l'entretien du patrimoine bâti (maintenance, diagnostics préventifs de la Maison Senghor), à l'entretien du patrimoine vert (parc Senghor), et au temps RH du poste de Directrice des Affaires Culturelles consacré au projet Senghor (estimé à 30 %).

S'inscrivant dans le cadre de la dynamique partenariale autour du projet Senghor, cette mission pourrait bénéficier du soutien de l'Etat - DRAC de Normandie.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Commune	6 520 euros
Région Normandie	15 000 euros
Total	21 520 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De donner son accord sur le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour les actions prévues en 2024 au projet de conservation et de valorisation du patrimoine Senghor.
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention à la Région Normandie selon ce plan de financement, ainsi que toutes les subventions en adéquation avec la réalisation de ce projet.

- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

  
Nathalie DONATIN

